

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
0413319696

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Aide au développement du sport départemental : manifestations sportives.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les associations sportives du département, affiliées à une fédération sportive agréée, et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide à l'organisation de manifestations sportives de niveau national ou international, ou ayant un budget supérieur ou égal à 30 000 €. Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le descriptif précis de la manifestation.

Ces événements sportifs majeurs participent à la promotion, à la dynamique et à l'animation de notre territoire.

Ainsi, 3 subventions pour un montant total de 8 600 € sont proposées et présentées dans le tableau annexé, intitulé : manifestations sportives – CP du 11 décembre 2020.

Les subventions seront versées à la présentation d'un compte-rendu moral et financier.

D'autre part,

Par délibération n° 21 du 14/04/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à l'association Boxe Française Paradis une subvention d'un montant de 3 500 € au titre de l'année 2020 pour le projet spécifique le Gala "honneur aux féminines" qui devait se dérouler le 25 avril 2020 aux ABD à Marseille. Cet événement sera reporté au 5 juin 2021. Il est donc proposé de maintenir la subvention initiale.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à l'association AJC Marseille Sport et Culture (AJCM) une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2020 pour le projet organisation du sporting 4 change qui devait se dérouler le 31 octobre 2020 à Marseille. Cet événement a été reporté au 26 juin 2021. Il est donc proposé de maintenir la subvention initiale.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à l'association Istres Tennis de Table une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2020 pour le projet organisation d'un Open national de tennis de table qui devait se dérouler du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2020 à Istres. Cet événement sera reporté en 2021. Il est donc proposé de maintenir la subvention initiale.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à l'association sportive de l'amicale Notre Dame de Beaumont (ASAND) une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2020 pour le projet Open de Marseille de tennis de table qui devait se dérouler du 05 au 06 septembre 2020. Cet événement sera reporté en 2021. Il est donc proposé de maintenir la subvention initiale.

Par délibération n° 49 du 25/09/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à l'association sportive de l'amicale de Notre Dame de Beaumont (ASAND) un complément de subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'année 2020 pour le projet Open de Marseille de tennis de table qui devait se dérouler du 05 au 06 septembre 2020. Cet événement sera reporté en 2021. Il est donc proposé de maintenir la subvention initiale.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € au Club nautique marignonais pour l'organisation de la première étape de la coupe du monde de Windsurf PWA 2020 qui devait se dérouler du 09 au 14 octobre 2020 à Marignane. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association sportive et culturelle Algernon pour l'organisation de la 36ème course Algernon qui devait se dérouler le 11 octobre 2020 à Marseille. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 500 € au Tennis club de Roquefort la Bédoule pour l'organisation du 11ème tournoi national handisport "Provence Open tennis fauteuil" qui devait se dérouler du 17 au 20 septembre 2020 à Roquefort la Bédoule. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € au Moto sud organisation pour l'organisation de l'Epreuve du championnat de X-Trial qui devait se dérouler le 17 octobre 2020 au Palais des Sports de Marseille. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association méditerranéenne de sauvetage aquatique pour l'organisation du Rescue 13 qui devait se dérouler les 17 et 18 octobre 2020 à Martigues. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association Envol pour l'organisation de la Ronde des vignes 2020 à Roquefort la Bédoule qui devait se dérouler du 31 octobre au 1er novembre 2020. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Dojo fudo shin pour

l'Organisation d'un gala super Fight à Marignane en 2020. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 55 000 € à l'association Full contact academy pour l'organisation des championnats du monde de la 27ème "Nuit des champions" qui devait le 21 novembre 2020 au Palais des Sports Marseille. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Stage marseillais Université club pour l'organisation de la Corrida du vieux port qui devait se dérouler le 20 décembre 2020 à Marseille. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 500 € à l'Olympique Cabriès Calas pour l'organisation de la 18ème édition de la Coupe Mondiale de Fleuret Cadets qui devait se dérouler le 6 décembre 2020 à Cabriès. Cet événement a été annulé par l'organisateur. Aucun frais n'a été engagé ou justifié, il est donc proposé de ne pas verser cette subvention.

Par délibération n° 22 du 14/02/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à l'association Le club des Marseillaise une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2020 pour l'organisation de la course féminine La Marseillaise des femmes qui devait se dérouler le 17 mai 2020 à Marseille. Il est proposé de maintenir une subvention de 10 000 € correspondant à une partie des frais engagés par l'association pour cet événement.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à la Société culturelle et omnisports de Sainte Marguerite une subvention d'un montant de 150 000 € au titre de l'année 2020 pour l'organisation de la 42ème édition de "Marseille Cassis 20 km" qui devait se dérouler le 25 octobre 2020. Il est proposé de maintenir une subvention de 100 000 € correspondant à une partie des frais engagés par l'association pour cet événement.

Par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2020 pour l'organisation d'Aix en foulées qui devait se dérouler du 10 au 11 octobre 2020 à Aix-en-Provence. Il est proposé de maintenir une subvention de 2 000 € correspondant à une partie des frais engagés par l'association pour cet événement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL